

## Jusqu'au 31 août 2010 Action parrainage...



### LE PARRAIN

**Tout membre de plus de 16 ans** qui parraine un nouveau membre, reçoit Fr.100.- de cadeau. Si le membre parraine deux nouveaux filleuls, il reçoit Fr.200.- et ainsi de suite.

Attention, pour que le parrainage soit validé, **le filleul doit signer un abonnement 12, 24 ou 36 mois**. L'action parrainage ne vaut pas sur les abonnements de durée inférieure ni sur les cartes 10 entrées.

Ces Fr.100.- peuvent être :

- soit déduits lors du renouvellement d'un **abonnement 12, 24 ou 36 mois**. Cela ne vaut pas sur les abonnements de durée inférieure ni sur les cartes 10 entrées.
- soit mis sur le bonus pour consommer des barres, boissons, solarium....

En aucun cas les Fr.100.- ne sont échangeables ou remboursables en argent.

Attention, tout parrain doit avoir 16 ans révolus!



### LE FILLEUL

Il doit s'engager pour un abo 12, 24 ou 36 mois et reçoit Fr.50.- de remise sur l'abonnement. En aucun cas les Fr.50.- ne sont échangeables ou remboursables en argent.